

Aides à domicile

Ces 50 euros qui vont en exclure certains

Le nouveau projet d'assurance autonomie a toutes les apparences d'une salutaire remise à niveau du secteur. Mais les acteurs sur le expriment des inquiétudes. La parole est aux deux camps.

Plus de 138.000 personnes bénéficient d'une aide à domicile en Belgique francophone. Le secteur emploie près de 10.000 travailleurs. Pourtant il est trop souvent méconnu. On le confond souvent avec les femmes de ménage qu'on paie avec des titres-services. En fait, c'est en remontant à l'origine de la création de "l'aide à domicile" qu'on cerne mieux sa fonction. Nous sommes dans la seconde moitié des années 40. La guerre a été gagnée, mais la Belgique en porte encore de nombreux stigmates. Les destructions dues aux bombardements, bien sûr. Mais également au sein des familles. Des milliers de prisonniers de guerre sont toujours en captivité, 12.000 soldats belges ont perdu la vie pendant le conflit, 75.000 civils sont morts. De très nombreuses familles sont dévastées matériellement, économiquement, moralement. *"C'est parti d'un mouvement citoyen. Des femmes, avant tout, fin 45 ou en 46",* explique Brigitte, la directrice générale de l'Aide à domicile en milieu rural, une grosse ASBL du secteur. *"Il y a eu un véritable tsunami de problèmes familiaux. Des veuves dépassées par le fait de devoir cumuler le travail ménager et un travail à l'extérieur, des naissances survenues tandis que le mari était en captivité, le baby-boom, un père de famille devenu invalide... Très*

rapidement, des femmes appartenant plutôt à la bourgeoisie organisent des groupements qui vont envoyer des "aides" au domicile de ceux qui en ont besoin."

Ces aides prendront en charge les éléments de la vie quotidienne des foyers en difficulté. Montrer comment on établit un budget pour la famille, aider aux tâches ménagères, aller chercher les enfants à l'école, réviser les leçons avec les petits. Ces "coachs" de vie sont parfois envoyées en immersion. *"Une aide pouvait ainsi passer une semaine, nuit et jour à domicile",* décrit la directrice. Les pouvoirs publics vont rapi-

dement voir toute la pertinence de ces initiatives citoyennes et vont les soutenir en accordant au secteur, organisé donc "historiquement" en ASBL, des subsides. Ces structures s'organisent en quatre fédérations: la FEDOM (mouvance chrétienne devenue "apolitique"), la FCSD (mouvance socialiste), la FASD (mouvance chrétienne) et l'Union des villes et des communes dont les CPAS peuvent fournir de l'aide à domicile. Et les métiers s'organisent en trois catégories: l'aide familiale, l'aide ménagère sociale et enfin la garde à domicile (accompagnement "fin de vie").

Un projet critiqué

Le secteur revêt également l'appellation SAFA, soit Service d'aide aux familles et aux aînés. *"Oui, c'est un secteur méconnu parce qu'il est complexe. Le grand public croit que ces SAFA ne sont destinés qu'aux couches moins aisées de la population."* Ainsi, tout le monde peut bénéficier des SAFA. Pour chaque heure prestée, chacun, suivant ses revenus, versera une participation, de quelques dizaines de centimes d'euro à une dizaine d'euros. *"C'est notre première critique par rapport au projet d'assurance autonomie de Madame Greoli, affirme Éléonore, de la FCSD. Il va créer de l'exclusion."*

L'assurance autonomie proposée par Alda Greoli repose sur trois piliers. Le premier est une contribution de 50 euros que les mutuelles demanderont à chaque assuré. Le deuxième est l'utilisation ➔

→ d'une grille BelRai Screener qui servira à estimer les besoins d'aide de chacun. Le troisième est le renforcement de centres de coordination qui dispatcheront les prestations auprès des ASBL de terrain. *"Actuellement, tout le monde peut accéder à cette aide. Avec l'assurance autonomie, on va d'abord vérifier que vous avez payé vos 50 euros"*, objecte Alice, cadre à la FCSD.

Après ce premier filtre, vient la grille BelRai. Cette grille de lecture est adaptée à des problèmes de santé. *"C'est une vision sanitaire des situations, pas sociale, renchérit Éléonore. De facto, il y a des situations de précarité qui ne seront pas considérées et quantifiées dans ce système. La ministre considère qu'il y aura 5 % d'exclusion. Nous, nous estimons que cette proportion sera plus proche des 30 %."* Les deux jeunes cadres de la FCSD pointent également une autre conséquence. *"Si vous ajoutez des étapes dans un processus, celui-ci sera plus long. Nous sommes actuellement capables de mettre sur pied une prestation en deux jours. Dans l'assurance autonomie ce délai sera prolongé de deux, trois ou quatre jours. Une situation qui peut être dramatique pour un public fragilisé."*

La directrice de l'ADMR, organisme affilié à la FEDOM, a ce commentaire plus structurel. *"Au lieu de renforcer l'existant - qui fonctionne bien -, on va accroître le pouvoir financier des mutuelles et on va faire grossir des structures - les centres de coordination - en lien avec ces mêmes mutuelles. On va déshumaniser le secteur en lui appliquant des grilles, des conditions. Le personnel est inquiet, le métier va changer. Va-t-on vers la situation qui prévaut dans certains secteurs des soins où une infirmière n'a que quelques minutes à consacrer à la toilette d'un pensionnaire d'une maison de retraite? On peut le craindre." ✕*

Alda Greoli

“Il y aura moins d'exclusions”

Alda Greoli est ministre au Gouvernement wallon et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ses compétences sont tellement nombreuses - elles vont de la Culture à la Simplification administrative en passant par l'Action sociale - qu'une demi-page suffirait à peine à les énoncer. Elle nous reçoit, tout de même, en fin de journée.

Avec quel budget fonctionne le secteur de l'aide à domicile, en ce moment?

ALDA GREOLI - On a 186 millions d'euros qui viennent du budget wallon, plus quelques dizaines de millions d'aides à l'emploi, on peut considérer que le secteur tourne avec 250 millions. Le pacte d'autonomie, par la cotisation de 50 euros des affiliés des mutuelles, injectera au secteur 100 millions d'euros.

Ce secteur fonctionne bien. Pourquoi le modifier?

Parce qu'en fait le budget actuel est épuisé dès le mois de juillet. Les services continuent à fonctionner, mais il n'est plus financé. Ensuite, il y a un vieillissement de la population. Il y a un accroissement normal des besoins, donc il faut renforcer les moyens. Enfin, il est temps de prendre en charge la perte d'autonomie et l'accompagnement de la vieillesse non plus en tant qu'assistance mais bien en tant qu'assurance. Il faut que l'accompagnement de la “fin de vie” soit un droit, c'est ça l'assurance autonomie.

Actuellement, tout le monde peut bénéficier de l'aide à domicile. Votre assurance autonomie va créer de l'exclusion, notamment avec ce filtre de 50 euros et l'application de la grille BelRai.

Non. C'est une cotisation de mutuelle. Vous êtes de toute façon couvert même si vous ne payez pas vos

cotisations. La seule chose, c'est qu'au bout de deux ans, on peut revoir votre droit. On vous rappellera de vous mettre en ordre. Effectivement, on va vérifier votre “assurabilité”, mais ce n'est pas du “on/off”. Quant à la grille BelRai, elle va estimer vos besoins de façon peut-être plus objective.

Cette grille est plus “sanitaire” que “sociale”.

Effectivement, cette grille est sanitaire. C'est la raison pour laquelle, depuis six mois, des services sur le terrain, de la FEDOM, de la FCSD, de la FASD la testent en parallèle de ce qu'ils font aujourd'hui, de manière à vérifier si des bénéficiaires actuels seraient exclus avec le BelRai. Et nous travaillons sur des modalités pour que ça n'arrive pas.

Donc, votre nouveau système ne provoquera pas d'exclusion?

Non. Au contraire, certains cas seront mieux pris en compte. En plus, comme cela deviendra un droit, plus de gens - qui ne sont pas informés actuellement - bénéficieront de cette aide.

Les acteurs sur le terrain disent que le 1^{er} janvier 2019, c'est beaucoup trop tôt pour mettre en place ce système.

Ce n'est pas pour le 1^{er} janvier 2019 mais 2020. Nous avons une année de transition pour mettre au point, pratiquement, ce système.

Pourquoi ces acteurs ont une vision différente de cette assurance autonomie?

Je pense que le changement est une source d'inquiétude. Et que le “téléphone arabe” fonctionne trop. Celui ou celle à qui je réponds en réunion répète ma réponse à sa voisine qui elle-même fait de même, etc. À la fin de la chaîne, ça n'a plus grand-chose à voir avec ce que j'ai dit. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dorénavant, je communique par écrit ce qui a été dit en réunion.